



## TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 02 mars 2021

CTN MATÉRIEL

# EMPLOI, RÉMUNÉRATION, LES CHEMINOTS DU MATÉRIEL MOBILISÉS !

**Le 18 février dernier, alors que se tenait ce même jour une Table Ronde sur le seul périmètre SNCF Voyages, des milliers de cheminots du Matériel dans TOUS les Technicentres ont participé, à l'appel de la CGT, à des rassemblements, dépôts de motions, débrayages pour exiger des mesures sur l'emploi, la reconnaissance des qualifications et la revalorisation de la prime de travail.**

**Les mesures annoncées s'avèrent indignes et ne concernent pas l'ensemble des cheminots de la filière.**

**Accentuons la pression pour contraindre la Direction à entendre la colère qui monte !**

## EMPLOI : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Alors que dans tous les Technicentres du Matériel, les cadres d'organisation sont loin d'être tenus et que la Direction use et abuse du recours à des contrats précaires (CDD et intérim), elle annonce péniblement 200 recrutements pour les seuls Technicentres TGV. Ce chiffre, déjà en retrait par rapport aux recrutements réalisés en 2020 (250), masque par ailleurs une omerta sur le nombre de départs toutes causes confondues, à savoir les retraites, les démissions, etc...

Le solde est-il positif ? La Direction n'a pas été en capacité de le démontrer ! Par ailleurs, l'annonce d'une augmentation de 10% du nombre d'alternants est surtout motivée par la captation des aides d'Etat que le gouvernement a récemment renforcées.

La CGT exige un plan massif de recrutements pour TOUS les Technicentres et prioritairement axés sur l'embauche en CDI des centaines d'intérimaires et de CDD.

## UNE POLITIQUE SALARIALE INDIGENTE ET ARBITRAIRE

6 ans de gel des salaires et rien n'indique que la Direction entend changer de trajectoire. Pour autant, les directions d'activité mettent en œuvre une politique de rémunération axée sur une logique de marché en ciblant les « métiers ou territoires en tension ».

Ces mesures injustes et discriminatoires se traduisent notamment par des passages hors compte de B1-4 à B1-5 pour les seuls agents des TM Voyages et uniquement « sur les bassins d'emploi et les spécialités en tension ». Idem pour des passages de B1 à B2 pour les cheminots ayant 3 ans d'ancienneté sur le niveau et là aussi, sous couvert de spécialités ou bassins d'emploi en tension...

Ce dévoiement des règles statutaires, au service d'une politique discriminatoire entre bassins d'emploi et spécialités, est profondément injuste et ne répond en rien à la juste reconnaissance des qualifications et de la technicité accrue des cheminots du Matériel.

Par ailleurs, une prime de 600 € par agent est annoncée, « liée » aux enjeux de Voyages, laissée à l'appréciation des établissements quant aux modalités, par exemple des challenges liés à l'atteinte des objectifs de production.



La CGT exige, pour sa part, la revalorisation significative de la prime de travail de TOUS les cheminots du Matériel et l'équivalence pour les contractuels.

De plus, et sans attendre, des mesures immédiates dans chaque établissement doivent être prises avec la majoration de 20% de la prime de travail.

### **LA QUALIFICATION DES CHEMINOTS DU MATÉRIEL DOIT ÊTRE RECONNUE**

Après avoir acté lors d'une Table Ronde en 2019, 161 requalifications au cours de l'exercice de notations 2019-2020, la Direction annonce pour 2021 139 requalifications sur le périmètre Voyages.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du volume de requalifications acté lors de la Table Ronde du 14 novembre 2019 portant, cette fois-ci et à la demande de la CGT, sur l'ensemble du domaine Matériel, à savoir 1620 requalifications.

Ces mesures doivent se poursuivre au-delà de ces deux exercices, au regard des évolutions métier de ces dernières années.

### **QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL OU AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ?**

Lors de la Table Ronde du 18 février, la Direction a annoncé débloquer une enveloppe de 2,5 millions d'euros en 2021 pour améliorer les conditions de travail. Interrogée sur les postes de dépenses envisagés, elle a sobrement répondu que cela servirait par exemple à des dotations de café...

Ces sommes devraient aussi être affectées à des mesures de prévention et de protection qui sont en tout état de cause des obligations de l'employeur.

Les cheminots du Matériel attendent pour leur part une réelle amélioration de leurs conditions de travail. Cela suppose d'aller au-delà des seules mesures d'affichage et d'octroyer des moyens humains et matériels pour améliorer le quotidien de TOUS les cheminots dans TOUS les Technicentres.

### **DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DE SALAIRES S'IMPOSENT !**

La CGT revendique :

- De porter le salaire minimum et la pension minimum à 1 800 euros brut mensuels (intégrant le traitement, l'indemnité de résidence, la prime de travail) ;
- Des augmentations générales de salaires permettant un rattrapage du pouvoir d'achat perdu par les cheminots ;
- D'augmenter la prime de travail Matériel de 200 euros, sans contrepartie, par une mesure spécifique ;
- Un redimensionnement des cadres d'organisation pour assurer la charge de travail ;
- La reconnaissance des qualifications au regard des évolutions techniques et digitales ;
- Des moyens matériels et humains pour réaliser un travail de qualité ;
- Le recrutement en CDI des CDD et intérimaires ;
- L'adaptation des organisations de travail dans les technicentres à l'humain, en respectant le périmètre des métiers existants et les conditions de vie des cheminots ;
- La ré-internalisation de charges, la remise en place et le renforcement des postes transverses (BA, IO, ingénierie, etc.) nécessaires au fonctionnement de nos établissements que la direction néglige et transforme pour les faire disparaître.

**ENSEMBLE, FAISONS MONTER LA PRESSION  
AGISSONS POUR GAGNER !**